

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 73

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTES D'ACTUALITÉ

MARIE LENÉRU

Une femme remarquable vient de mourir il y a quelques semaines à Lorient. Ecrivain de valeur, elle le fut incontestablement; on lui a même attribué mieux que du talent, du génie.

Comment se fait-il — je ne dirai pas — que sa mort n'eût pas un plus grand retentissement à l'étranger, car tant d'êtres d'élites ont disparu ces derniers temps !... Je m'étonne davantage de ce qu'elle n'y fut pas plus connue de son vivant.

Marie Lenéru avait cependant tout ce qu'il faut pour frapper et retenir l'attention; avant tout, elle était dramaturge. Une femme qui, non seulement a écrit pour le théâtre, mais qui a vu ses pièces représentées, acclamées à l'Odéon et à la Comédie Française, ce n'est pas, avouons-le un événement de tous les jours.

En 1910, *Les Affranchis*, obtenaient un succès triomphal à l'Odéon. Deux ans plus tard, on y donnait *Le Redoutable* et récemment, à la Comédie Française, *La Triomphatrice*. Un manuscrit intitulé *La Paix* attend — également à la Comédie Française — l'heure propice, la fin de l'épopée, dont l'ardente patriote que fut Marie Lenéru a pu tout juste apercevoir l'aube incertaine.

Fille et petite-fille de marins — son grand-père était amiral — elle en avait la vaillance. C'était une énergique dans toute la force du terme.

A quatorze ans, une maladie la privait presque totalement de l'ouïe et menaçait sa vue. Sa mère — courageuse comme elle — entreprit alors la tâche immense de meubler au plus vite cet esprit heureusement très prompt avant la nuit imminente qui risquait de s'appesantir sur la pauvre enfant.

Langues modernes, lettres, arts, rien ne fut négligé, tandis que l'oncle de M^{lle} Lenéru, M. Lionel Dauriac, bibliothécaire à la Sorbonne, y ajoutait le latin et les philosophes.

La vue de Marie fut sauvée, mais resta si faible que la jeune fille, pour lire avait besoin d'une loupe. Et c'est à travers cette loupe seulement — car l'ouïe était irrémédiablement perdue — qu'elle put suivre des yeux, sur les lèvres des interprètes, les répétitions et les représentations de ses pièces et « voir » les applaudissements de la salle.

Elle parlait peu, articulait avec peine, et s'entretenait par signes avec son entourage et ses amis. On aurait tort, néanmoins, de croire qu'elle fut malheureuse. Après Dieu seul sait quelles luttes intérieures, elle était parvenue à une grande sérénité, qui se reflétait dans ses yeux et rayonnait, bienfaisante, de toute sa personne. La vie l'intéressait; c'est pourquoi, si éloignée de la vie normale qu'elle semblait être, elle sut en rendre les combats d'une manière saisissante, dans un style serré, en formules nettes et incisives.

Elle avait à peine quarante ans et eût, sans doute, produit encore de belles œuvres. Mais, si sa disparition est une perte pour les lettres françaises, quel déchirement pour sa vieille mère infirme dont elle était, à si juste titre, l'orgueil et la raison de vivre!

L. PÉRIS.

De-ci, De-là...

Le Cours d'instruction pour personnes s'occupant d'assistance, organisé par le Bureau de Bienfaisance de Genève, et que nous annonçons dans notre dernier numéro, a pu avoir lieu, malgré la grippe, du 17 au 19 octobre, et a pleinement réussi. Nous regrettons seulement qu'un plus grand nombre de personnes s'occupant d'œuvres philanthropiques n'aient pas compris la chance inespérée de s'instruire sur une foule de sujets touchant de près à leur activité que leur offraient ces diverses séances, et n'en aient pas profité davantage. La première séance a été consacrée à la question de l'assistance publique et privée, magistralement traitée par M. Jaques, directeur du Bureau de Bienfaisance, puis à une très intéressante étude sur le *Service des enquêtes*, par M. Alexandre Aubert, qui a bien voulu nous en promettre un résumé pour notre prochain numéro. Les quatre conférences du second jour avaient trait à l'enfance: *la situation de l'enfant dans le Code civil*, exposée de la façon si claire et si vivante dont M. A. de Meuron a le secret; *l'inspection médicale des écoles*, sur laquelle M. le Dr Rilliet, médecin-chef des écoles, a donné les plus intéressants détails; *l'orientation professionnelle*, telle que la conçoit l'Institut Rousseau, et qui a fourni à M. P. Bovet le sujet d'une captivante causerie, et enfin la grosse question de *l'apprentissage*, des lois existantes, de l'apprentissage obligatoire, etc., très clairement traitée par M. Eggermann, secrétaire du Département du Commerce et de l'Industrie. Le troisième jour, on a étudié des problèmes d'assistance concernant les femmes, et la question qui a souvent préoccupé les milieux féminins, de *l'enseignement ménager obligatoire*, introduite par un rapport de M^{lle} E. Privat, a fait l'objet d'une discussion nourrie et qui aboutira, nous l'espérons, à un résultat pratique. L'assistance par le travail telle que la concevaient les divers Ouvroirs, ateliers de confection militaire, etc., a été traitée par M. Schaefer, M^{lles} Gampert et Haltenhoff, et, pour terminer, M^{lle} Gourd, a démontré comment la nécessité urgente de la préparation aux œuvres sociales a été merveilleusement comprise, et cette préparation organisée dans les Ecoles sociales d'Angleterre, d'Allemagne et de Hollande notamment. Enfin, des visites au Mont-de-Piété, à la Chambre de Travail, à l'Office Social et à l'Institut Rousseau ont complété de la façon la plus intéressante le programme de ces trois journées.

Nous remercions très vivement le Bureau de Bienfaisance d'en avoir pris l'initiative, et en souhaitant qu'il y soit donné suite, nous nous demandons s'il ne serait pas possible de nous en inspirer pour créer de minuscules Congrès d'études des questions qui intéressent spécialement nos milieux féministes et sociaux.

* * *

Les Sociétés de relèvement social et moral de la Suisse romande viennent de fonder un Secrétariat permanent, dit *Secrétariat romand d'Hygiène sociale et morale*, dont le siège est à Lausanne, Valentin, 44. Ce nouvel organe sera dirigé par M. Maurice Veillard, docteur en droit, dont la compétence en tout ce qui concerne les questions de moralité nous est prouvée par la thèse qu'il vient de soutenir sur: *La prostitution*.

Le Secrétariat, qui ne manquera pas de rendre d'inappréciables services, a pour but de centraliser les demandes de renseignements, de faire auprès des autorités telles démarches imposées par la moralité et l'hygiène publiques, de mener la lutte contre la pornographie, de faire des conférences, d'entrer en relations avec les médecins, le corps enseignant, bref, de prendre en mains la plus grande partie de l'activité pratique des Sociétés de relèvement de la moralité.

Le Comité de cette œuvre est composé de M. Henri Daulte, président, M. Fleury, caissier, et M. Paul Vautier, secrétaire.

Pour assurer l'avenir du Secrétariat, il a été fait appel, dans les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, aux corps ecclésiastiques et aux différentes sociétés susceptibles de s'y intéresser; une trentaine de collectivités lui ont déjà accordé leur adhésion et promis des prestations financières: églises nationales, églises libres, Unions chrétiennes, sociétés de relèvement, Amies de la jeune fille, sociétés d'abstinence, Unions de femmes, sociétés pour le suffrage féminin, etc.

Il est entendu que le Bureau ne devra pas être seul à la brèche, mais qu'il pourra compter sur la collaboration effective des délégués de ces associations et sur des correspondants locaux dont le concours lui est indispensable et dont il attendra suggestions, renseignements et documentation.

Souhaitons que cette entreprise rencontre autour de nous toute la sympathie sur laquelle elle est en droit de compter, et que de nombreux collaborateurs lui promettent encore leur intérêt et leur appui.

* * *

Une de nos abonnées de Genève nous écrit :

« L'Évangélisation populaire, frappée de voir combien, partout, le « défaitisme » moral était en croissance, convoqua des représentants de tous les milieux religieux, et, leur ayant exposé la situation, leur posa cette question : Que faire pour enrayer la marche de cette baisse de la moralité ? Après une sérieuse étude, une commission spéciale, ayant à sa tête M. le past. Ch. Martin et M. A. de Meuron, résolut de s'occuper, pour commencer, des mœurs, et mit sur pied la *Semaine d'action pour la moralité*. Neuf conférences furent organisées ; trois mixtes eurent lieu à la Salle de la Réformation, trois pour les hommes furent données au Bâtiment Electoral, et trois pour femmes et jeunes filles à la Salle des Réunions ouvrières. La Commission se déclare très encouragée par la fréquentation du public, spécialement nombreux aux séances d'hommes et femmes séparés.

« J'ai assisté aux trois conférences pour femmes, et j'ai pu constater combien les vérités scientifiques et les conseils, venant d'hommes et de femmes d'une haute vie morale, portaient profondément.

« J'ai regretté que le public ne fût pas plus mélangé, car, si la classe ouvrière est plus spécialement la victime du vice, elle n'est pas la plus responsable ! J'aurais voulu voir autour de moi des jeunes filles et des jeunes femmes de ce qu'on appelle — pour quoi ? — la bonne société. Car, ce sont elles les principales excitatrices, mais, protégées par leur famille, elles échappent le plus souvent aux conséquences de leur légèreté, ce qui est injuste. Un effort devrait être tenté pour leur faire sentir la lourde responsabilité qui pèse sur elles. »

J. G.

* * *

Nous devons à l'obligeance du *Committee on Public Information* des Etats-Unis d'Amérique communication d'un intéressant article ; signé par Miss E. Smith, membre bien connu de la Ligue nationale des Syndicats féminins, sur l'accession de femmes à des postes importants au Ministère du Travail. Ne pouvant, faute de place, le reproduire en entier, nous en traduisons ici les passages essentiels :

« La création, annoncée de Washington, d'un Bureau féminin au Ministère du Travail peut être considérée par les ouvrières comme un des actes les plus significatifs de l'administration actuelle, et comme la reconnaissance officielle par le gouvernement de la nécessité de faire représenter les intérêts féminins dans les Conseils du Travail, écrit Miss Smith. Le but de ce Bureau ne sera, en effet, pas seulement d'appliquer dans les usines gouvernementales, où le travail des femmes a pris une si grande importance, des méthodes nouvelles pour développer encore la production nationale de guerre, mais encore de veiller à ce que le travail des femmes se fasse dans les meilleures conditions de bien-être moral et matériel, car de leur bien-être dépend celui de la nation tout entière. »

« A la tête de ce Bureau a été placée Miss van Kleeck, qui remplissait déjà d'importantes fonctions administratives dans la division féminine du Ministère de la Guerre à New-York, et à côté d'elle Miss Mary Anderson, membre du syndicat des ouvrières de la chaussure. L'importance de la nomination d'une femme syndiquée dans un bureau officiel n'échappera à personne, et l'on ne peut que féliciter le gouvernement de son choix. En effet, Miss Anderson connaît les difficultés du travail industriel féminin, non pas par les livres, mais parce qu'elle les a vécues elle-même. Ouvrière piqueuse dans les fabriques de Chicago pendant dix-huit ans, elle a présidé durant ce temps le syndicat local des ouvrières de la chaussure, et a également travaillé dans une fabrique à Lynn (Massachusetts). »

« Le problème le plus important que nous aurons à résoudre, a-t-elle déclaré, est l'égalité de salaire pour l'égalité de travail. Car dans nombre de fabriques, des femmes accomplissent actuellement le même travail que les hommes pour un salaire moindre. Nous devons surveiller aussi le système des équipes de travail durant dix heures, ce qui représente pour les femmes, dans certaines fabriques, du travail de jour et de nuit. Or, seules des femmes savent les résultats de ces conditions de travail pour des femmes, les mères de la race. Il faudra donc que notre Bureau représente efficacement dans l'administration gouvernementale le point de vue féminin. »

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire fédérale

L'impôt de guerre et encore l'impôt de guerre : tel fut le thème sur lequel brodèrent les Chambres fédérales, lors de la session d'automne qui, grâce à la rapidité avec laquelle les événements se succèdent, paraît bien lointaine pour qu'on en parle encore. Thème intéressant au plus haut point les capitalistes qui pour la plus grande part, devraient en faire les frais et qui se défendent ; thème angoissant pour les petits fonctionnaires, les détenteurs de fortunes modestes, qui ne parviennent plus, avec la plus stricte économie et la meilleure volonté, à équilibrer leur budget ; thème dont doit se désintéresser une grande partie de la population : les femmes, celles du moins qui, sans soutien et obligées de travailler pour subvenir à leurs besoins, sans consentement préalable, sont tenues à donner une part de leur gain. *No vote, no tax*, disaient les suffragettes, dont je suis loin, d'ailleurs, d'admirer les exploits passés. Ici, elles avaient raison. Et sans vouloir pousser à la révolte, je me demande si une petite manifestation de femmes contribuables refusant de payer l'impôt, puisqu'elles n'ont pas été consultées sur l'opportunité de cette mesure fiscale, ne ferait pas avancer notre cause. Mais au lieu de pousser au désordre à notre époque suffisamment anarchique, revenons à nos moutons... pardon à nos Chambres fédérales, dont la session fut consacrée pour plus des trois quarts à la discussion du projet d'arrêté constitutionnel renouvelant l'impôt de guerre. La première perception de cet impôt, il y a trois ans, devait être unique. On nous en promet aujourd'hui encore trois ou quatre répétitions. Il n'y a d'ailleurs pas de raison pour que l'on s'arrête là, pas plus qu'il n'y en a pour que la guerre cesse, puisque, décidément, c'est au plus fort à faire la loi dans le monde et non au plus sensé.

D'ailleurs nous n'en sommes pas encore à la carte à payer. Le projet d'impôt de guerre renouvelé, auquel le Conseil national vient de travailler et qu'il a amendé sur plus d'un point, a été accepté par 98 voix seulement contre 43. Il va passer encore au crible du Conseil des Etats, pour être présenté ensuite au peuple, au bon peuple pressurable et corvéable à merci, qui l'acceptera, comme il a accepté le premier impôt de guerre, comme il accepte toutes les charges et toutes les restrictions imposées par la situation actuelle. Il a raison d'ailleurs. Ce sont les conséquences de la guerre qui, elle aussi, fut consentie dans tous les pays — sans excepter le nôtre — par la majorité, qui, aujourd'hui encore, prétend la continuer, ce qui affermira toujours davantage dans le monde le règne du sabre et le droit du plus fort, ce qui nous mène au régime du troupeau nourri ou plutôt rationné par la main du maître.

Ce maître sera le nouvel Office de l'alimentation dont la création, qui décharge le Département d'économie publique, a été ratifiée par les Chambres ; son chef, le huitième conseiller fédéral, sera admis à défendre les affaires de son dicastère devant les Chambres fédérales.

L'augmentation du traitement des conseillers fédéraux, les nouvelles allocations de renchérissement au personnel de l'administration fédérale et des chemins de fer fédéraux, l'adoption du projet constitutionnel attribuant à la Confédération le droit de légiférer sur la navigation fluviale sont les principaux résultats de la session d'automne. D'autres travaux ont été entamés, que la session de décembre pourra mener à chef, tels que le ravitaillement du pays, question que vos députés genevois semblent bien connaître et sur lesquelles ils ont dit d'excellentes choses